

# Pays de Pompadour

*Bulletin d'informations de la Communauté de communes - n°1 – Décembre 2008*

---

La Communauté de communes du Pays de Pompadour a été créée le 1<sup>er</sup> décembre 1998 en se substituant au Syndicat Intercommunal de la Région de Pompadour. C'est la nécessité de "reprendre" l'immobilier du Club Méditerranée pour lequel une Société d'Economie Mixte (S.E.M.) a été mise en place qui a motivé cette création, la Communauté de communes du Pays de Pompadour étant l'actionnaire majoritaire de la S.E.M. Au départ, composée des communes d'ARNAC-POMPADOUR, BEYSSAC et SAINT-SORNIN LAVOLPS, la Communauté de communes s'est agrandie le 1<sup>er</sup> janvier 2003 avec l'arrivée des communes de BEYSSENAC, CONCEZE et TROCHE.

Les activités des Communautés de communes sont définies par leurs compétences ou domaines d'intervention pour lesquels elles remplacent les communes qui ont donc transféré ces domaines à la Communauté. Les compétences de la Communauté de communes du Pays de Pompadour sont les suivantes :

-**Développement Economique** (zones d'activités communautaires (Chignac et Maisons Rouges), mise en œuvre de tout projet économique en matière touristique, artisanale et industrielle),

-**Aménagement de l'espace communautaire,**

-**Protection et mise en valeur de l'environnement** : réalisation et gestion de l'assainissement collectif des communes et équipements annexes, conseil et contrôle en matière d'assainissement non collectif privé, entretien des berges des rivières et ruisseaux, élimination et valorisation des déchets ménagers,

-**Domaine de l'enfance** : centres de Loisirs à Saint Sornin Lavolps et Concèze, Moulin des jeunes à Saint Sornin Lavolps, Maison de l'enfance « les Loupiots » à Pompadour, coordination des différentes activités sur le secteur,

-**Création et aménagement de voirie**, lorsqu'au moins deux communes sont concernées,

-**Construction, aménagements, gestion et promotion d'équipements sportifs et culturels** : piscine à Pompadour et moulin de la Résistance à Beyssenac,

-**Achat de matériels et d'équipements,**

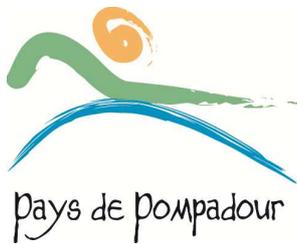
-**Politique du logement social d'intérêt communautaire** et action en faveur du logement des personnes défavorisées et des personnes âgées : conseil, aide au montage des dossiers pour la rénovation de l'habitat, participation à l'animation du Guichet unique habitat.

Les domaines ci-dessus ne relèvent donc plus des communes mais de la communauté et vous devez vous adresser au secrétariat de la communauté pour cela, même si les 6 mairies ou les maires peuvent toujours servir d'intermédiaire pour toute question que vous pourrez leur poser. Chaque communauté de communes possède des compétences différentes en fonction des souhaits et des décisions des élus qui la composent et qui la dirigent.

La Communauté de communes du Pays de Pompadour comprend 6 communes pour une population de 4 380 habitants et elle s'étend sur 10 320 hectares.



*Les élus du Conseil communautaire 2008 - 2014*



## Le MOT du PRESIDENT

-----

Notre communauté de communes a maintenant 9 ans. Créée à l'origine entre les communes d'Arnac-Pompadour, Beyssac et St Sornin Lavolps pour sauver le Club Med, elle s'est élargie pour accueillir Beyssenac, Concèze et Troche.

Nous avons appris à travailler ensemble et les résultats sont très encourageants. Il faut savoir que l'intercommunalité est appelée à se développer car les petites communes n'ont pas les moyens de vivre et encore moins de se développer. Il faudra cependant être attentif à ne pas s'éloigner des habitants et, pour l'instant, je pense que notre structure est bien équilibrée. A nous de prendre les bonnes décisions.

*Jean-Michel REILLIER*

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

-----

Suite aux élections municipales de mars 2008, le Conseil communautaire comprend 19 délégués titulaires et 12 délégués suppléants des communes. Les délégués sont désignés par les 6 conseils municipaux des communes dont ils sont membres. Le nombre de délégués titulaires est fonction de la population de chaque commune. Il y a deux délégués suppléants par commune.

### **ARNAC-POMPADOUR :**

Jean-Michel REILLIER, Claudine CHARIEYRAS, Jean-Louis GOMBERT, Bernard LACHAUD, Olivier LANGLADE, Christian CHASTANG -Suppléants : Colette GOLFIER, Christian BERTANI.

### **BEYSSAC :**

Serge SARTRE, Bertrand BESSE, Jean-Pierre DOUSSAUD -Suppléants : Geneviève MOURIES, Isabelle BORDES.

### **BEYSSENAC :**

Francis COMBY, Jean-Pierre SEMBLAT -Suppléants : Marie-Claude CARAMIGEAS, Christian LAGORCE.

### **CONCEZE :**

Jean DECAJ, Lucienne GOUDAL -Suppléants : Francis PAULY, Gilbert GOLFIER.

### **SAINT SORNIN LAVOLPS :**

Daniel PEYRAMAURE, Emile DEDOME, Serge BEAUFILS, Pascal THOMAS  
Suppléants : Marie-Jeanne LACHAUME, Henri CERTE.

### **TROCHE :**

Michel AUDEBERT, André DUPUY -Suppléants : Guy LACHAUD, Sandrine FAUREL.

### **Bureau de la Communauté de communes**

Président : Jean-Michel REILLIER

Vice-présidents : Daniel PEYRAMAURE, Francis COMBY

Secrétaire : Jean-Louis GOMBERT

Secrétaire adjoint : Serge BEAUFILS

Membres : Michel AUDEBERT, Jean DECAJ, Serge SARTRE, Bertrand BESSE, André DUPUY, Lucienne GOUDAL, Bernard LACHAUD, Christian LAGORCE, Jean-Pierre SEMBLAT, Pascal THOMAS.

### **Commission d'Appel d'offres**

Président : Jean-Michel REILLIER

Titulaires : Daniel PEYRAMAURE, Serge SARTRE, Francis COMBY

Suppléants : Jean DECAJ, Michel AUDEBERT, Bernard LACHAUD

Membres avec voix consultative : Le Trésorier Communautaire

Un membre de la Concurrence, des Prix et de la Répression des fraudes  
Autres services s'il y a lieu, selon le cas (DDA, DDE...)

### **Commission « Domaine de l'enfance »**

	Titulaires	Suppléants
ARNAC-POMPADOUR	Claudine CHARIEYRAS	Olivier LANGLADE
BEYSSAC	Isabelle BORDES	Serge SARTRE
BEYSSENAC	Francis COMBY	Marie-Claude CARAMIGEAS
CONCEZE	<u>Jean DECAY</u>	Lucienne GOUDAL
ST SORNIN LAVOLPS	Daniel PEYRAMAURE	Marie-Jeanne LACHAUME
TROCHE	Michel AUDEBERT	Sandrine FAUREL

### **Commission « Assainissement »**

	Titulaires	Suppléants
ARNAC-POMPADOUR	Jean-Louis GOMBERT	Bernard LACHAUD
BEYSSAC	Serge SARTRE	Bertrand BESSE
BEYSSENAC	Francis COMBY	Christian LAGORCE
CONCEZE	Jean DECAY	Francis PAULY
ST SORNIN LAVOLPS	Daniel PEYRAMAURE	Emile DEDOME
TROCHE	<u>Michel AUDEBERT</u>	Guy LACHAUD

### **Commission « Finances, Développement économique et transfert de charges »**

	Titulaires	Suppléants
ARNAC-POMPADOUR	Claudine CHARIEYRAS	Jean-Louis GOMBERT
BEYSSAC	Serge SARTRE	Jean-Pierre DOUSSAUD
BEYSSENAC	Francis COMBY	Jean-Pierre SEMBLAT
CONCEZE	Jean DECAY	Gilbert GOLFIER
ST SORNIN LAVOLPS	<u>Daniel PEYRAMAURE</u>	Henri CERTE
TROCHE	Michel AUDEBERT	Sandrine FAUREL

### **Commission « Tourisme »**

	Maires	Titulaires	Suppléants
ARNAC-POMPADOUR	J-Michel REILLIER	Christian CHASTANG	Colette GOLFIER
BEYSSAC	Serge SARTRE	Bertrand BESSE	Geneviève MOURIES
BEYSSENAC	<u>Francis COMBY</u>	M-Claude CARAMIGEAS	Christian LAGORCE
CONCEZE	Jean DECAY	Gilbert GOLFIER	Francis PAULY
ST SORNIN LAVOLPS	Daniel PEYRAMAURE	Pascal THOMAS	M-Jeanne LACHAUME
TROCHE	Michel AUDEBERT	André DUPUY	Sandrine FAUREL

Les 12 membres sont aussi les délégués des 6 communes à l'Office de Tourisme du Pays de Pompadour. Les maires sont membres invités de l'Office de Tourisme mais ils ne prennent pas part au vote.

### **Commission « Habitat »**

	Titulaires	Suppléants
ARNAC-POMPADOUR	Bernard LACHAUD	Claudine CHARIEYRAS
BEYSSAC	<u>Serge SARTRE</u>	Isabelle BORDES
BEYSSENAC	Francis COMBY	Jean-Pierre SEMBLAT
CONCEZE	Gilbert GOLFIER	Francis PAULY
ST SORNIN LAVOLPS	Daniel PEYRAMAURE	Serge BEAUFILS
TROCHE	Michel AUDEBERT	André DUPUY

Le Président est membre de droit de toutes les commissions.

Les personnes soulignées sont les maires responsables de chacune des commissions concernées.

### **Délégués au sein de la S.E.M. (Société d'Economie Mixte) POMPADOUR**

Daniel PEYRAMAURE, Jean-Michel REILLIER, Serge SARTRE.

### **Délégués au SIRTOM de la région de Brive**

Titulaires : Jean DECAY, Lucienne GOUDAL. -Suppléants : Francis PAULY, Gilbert GOLFIER.

### **Délégués au Syndicat inter-communautaire du Moulin de la Résistance**

Francis COMBY, Jean-Pierre SEMBLAT, Jean DECAY.

### **Délégués au sein du « SYMA - Portes de Corrèze »**

Titulaires : Daniel PEYRAMAURE, Francis COMBY. -Suppléant : Jean-Michel REILLIER.

# Le TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

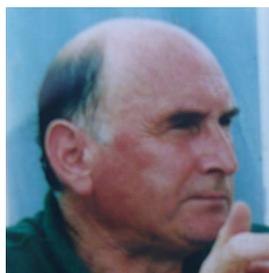
-----  
10 320 hectares – 4 380 habitants  
-----

**Francis COMBY**



**Maire de BEYSSENAC**

**Jean-Michel REILLIER**

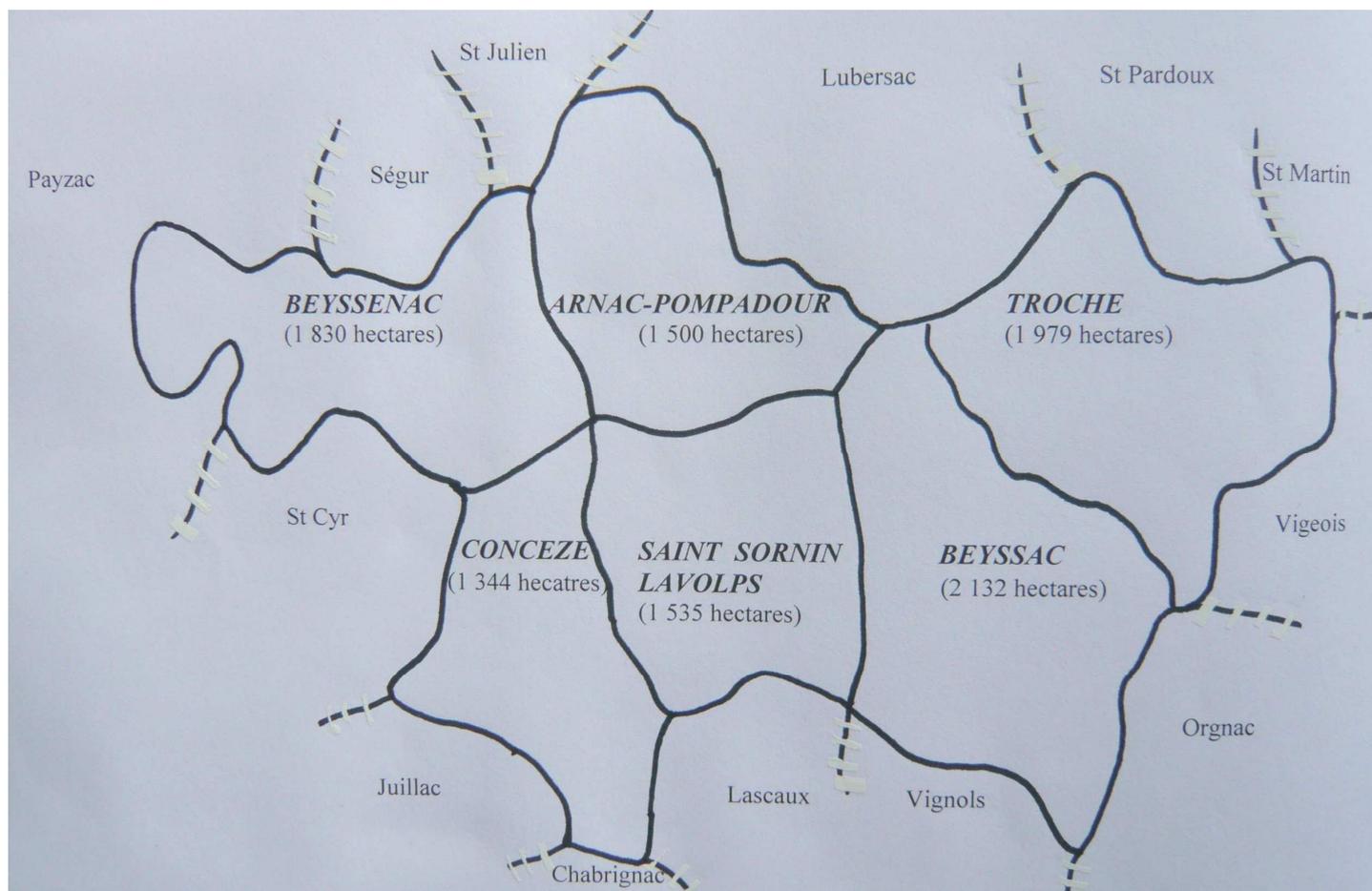


**Maire d'ARNAC-POMPADOUR**

**Michel AUDEBERT**



**Maire de TROCHE**



**Jean DECA Y**



**Maire de CONCEZE**

**Daniel PEYRAMAURE**



**Maire de St SORNIN LAVOLPS**

**Serge SARTRE**



**Maire de BEYSSAC**

Les locaux de la Communauté de communes sont situés au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment de la mairie de Pompadour. Ils comprennent notamment 3 bureaux et une salle de réunions. Ils ont été aménagés par la Communauté de Communes en 2004 et ils sont mis à disposition par la commune de Pompadour, sans paiement de loyer.

# Le BUDGET 2008

-----

La Communauté de communes gère plusieurs services distincts : un budget principal et 8 budgets annexes.

- administration générale (budget principal),
- bâtiment industriel (*agrandissement de Mécatraction*),
- bâtiment à usage de bureau (*construction de Proximit*),
- centre de loisirs sans hébergement (CLSH) de St Sornin,
- centre de loisirs sans hébergement (CLSH) de Concèze,
- moulin des jeunes de St Sornin,
- maison de l'enfance à Pompadour,
- assainissement collectif,
- assainissement non collectif.

Résumer tous ces budgets dans ce bulletin prendrait beaucoup de place. Evoquons seulement la **section de fonctionnement du budget principal** (administration générale).

<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Charges à caractère général : 116 352,00 €	Atténuation de charges : 569 999,14 €
Personnel et frais assimilés : 624 700,00 €	Produits des services : 2 500,00 €
Atténuation de produits : 787 331,00 €	Impôts et taxes : 1 293 426,00 €
Charges de gestion courante : 717 789,00 €	Dotations et participations : 427 984,00 €
Charges financières : 49 000,00 €	Autres produits de gestion : 16 000,00 €
Dépenses imprévues : 14 120,46 €	
Opérations d'ordre : 4 440,54 €	
	Résultat exercice précédent : 3 823,86 €
	-----
Total : <b><u>Dépenses</u> : 2 313 733,00 €</b>	<b><u>Recettes</u> : 2 313 733,00 €</b>

Il faut préciser que le budget « administration générale » participe à l'équilibre des budgets liés au domaine de l'enfance, tous déficitaires (centres de loisirs de St Sornin et de Concèze, moulin des jeunes de St Sornin et maison de l'enfance), ce qui représente la somme de 285 739 €.

En atténuation de produits, apparaît la somme versée par la Communauté de communes aux six communes adhérentes et représentant la totalité de la taxe professionnelle que percevaient les 6 communes en 2002 (787 331 €) lors de la mise en place de la TPU, taxe professionnelle unique, instituée sur le territoire communautaire. La taxe professionnelle est perçue par la communauté et reversée ensuite aux communes. Seules, les nouvelles taxes provenant d'entreprises installées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002 restent à la communauté. Aussi, quelle que soit l'une des 6 communes où s'installe une entreprise nouvelle, la taxe professionnelle est identique et reviendra à la communauté et non à la commune qui accueille l'entreprise. Pour les locaux qu'elles occupent, les entreprises Mécatraction et Proximit payent à la Communauté de communes un loyer qui équilibre les remboursements d'emprunt contractés pour construire ces deux bâtiments.

## Subventions versées par la Communauté de Communes

Ces subventions sont versées à des associations qui, avant la création de la communauté, percevaient des aides de la plupart des six communes. Par ailleurs, les associations liées au tourisme et aux sports hippiques sont subventionnées par la communauté, soit un montant total de 44 740 euros répartis ainsi :

- Société des Courses de Pompadour : 4 650 €, -Société de Concours Hippiques : 4 500 €, -Société de Concours Hippiques (complet) : 1 500 €, -Société de Concours Hippiques (dressage) : 1 500 €, -Attelages de Pompadour : 850 €, -Fédération des Syndicats des chevaux anglo-arabes : 3 286 €, -Syndicat Départemental des Eleveurs de Chevaux de Trait : 3 000 € (organisation du concours départemental), -Office de Tourisme du Pays de Pompadour : 10 000 €, -Les Trois Tours : 500 €, -Les Trois Tours (tourisme handicap) : 500 €, -Groupement touristique du Pays Arédien : 208 €, -Route Richard Cœur de Lion : 160 €, -Le Roseau Pompadour (pêche) : 824 €, -Radio PAC : 2 336 €, -Comité de Jumelage Pompadour-Oberelsbach : 944 €, -Ensemble Vocal de Pompadour : 365 €, -Foyer du collège de Lubersac : 200 €, -Mission Locale pour l'Emploi (Brive) : 9 417 €

## Participation de la communauté à divers organismes intercommunaux

### Pays Vézère Auvézère :

- . Service Local d'Accueil : 3 161 €
- . Plaquette Potentiel : 1 442 €
- . Outil de communication PER (Pôle d'Excellence Rural) : 4 000 €
- . Guichet unique habitat : 3 125 €
- . ORAC DCT : 8 070 €

### SICREL (Syndicat Intercommunal à la Carte de la Région de Lubersac) de Lubersac :

- . entretien des cours d'eau : 4 505 €
- . ordures ménagères (Arnac-Pompadour, Beyssac, Beyssenac, St Sornin et Troche) : 297 390 €

### SIRTOM (Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères) :

- . ordures ménagères (Concèze) : 22 920 €

### SYMA PORTES DE CORREZE (SYndicat Mixte d'Aménagement et développement économique) : 6 935 €

### Syndicat Intercommunautaire du Moulin de la Résistance et de la Mémoire du Pont Laveyrat : 3 504 €

## Fiscalité : taux d'imposition 2008

Taxes	Bases (€)	Taux 2007	Taux 2008	Produit (€)
<b>Taxe d'habitation</b>	4 021 000	1,1 %	1,14 %	45 839
<b>Foncier bâti</b>	3 092 000	1,65 %	1,72 %	53 182
<b>Foncier non-bâti</b>	198 600	8,76 %	9,11 %	18 092
<b>Taxe professionnelle</b>	6 421 000	12,9 %	13 %	834 730

Sur les 834 730 € de produit de taxe professionnelle, 787 331 € sont reversés aux 6 communes.

## Investissement 2008

Voici les principaux programmes d'investissement 2008 :

- 1-Pôle hippique : restes à réaliser en dépenses : 115 632 € ; subventions : 41 900 € (Etat), 105 958€ (Région), 85 168 € (Département), 104 750 € (FondsEperon), 105 258 € (emprunt),
- 2-Travaux de voirie à Dignac : 52 000 € ; subvention : 19 245 € (Etat), 32 755 € (emprunt),
- 3-Voirie Zone Artisanale des Maisons Rouges : restes à réaliser en dépenses : 22 511 € ; subventions : 21 206 € (Département), 5 300 € (Région),
- 4-Réfection piscine : 250 000 €, subventions : 52 012 € (Etat), 20 000 € (Région), 177 988 € (emprunt),
- 5-Sentier nature de St Sornin Lavolps : 77 000 € ; subventions : 24 290 € (Etat), 23 500 € (Département), 29 210 € (emprunt),
- 6-Travaux de voirie Route de la Rivière : 70 000 €, subvention : 16 933 € (Etat), 53 067 € (emprunt)
- 7-Remboursement d'emprunt : 85 000 €.

Certains programmes (1 et 3) déjà payés partiellement montrent des recettes supérieures aux dépenses.

### Investissement : recettes 2008

Récupération de T.V.A. sur investissements antérieurs (F.C.T.V.A.) : 89 999,50 €

Excédent de fonctionnement capitalisé : 64 164,84 €

Virement provenant de la section de fonctionnement : 152 640 €



Le Moulin de la Résistance (Beyssenac)



La Maison des Loupiots (Pompadour)



Le Moulin des Jeunes (Saint Sornin)

# Le DOMAINE de l'ENFANCE

-----

## Centres de Loisirs de la Communauté de Communes

Les centres de loisirs sont ouverts les mercredis et pendant les vacances scolaires de février, avril, juillet et août. Ils sont fermés 4 semaines en août pour Concèze et 3 semaines en août pour Saint-Sornin). A Noël, chaque centre ferme une semaine. Un programme d'activités est distribué dans les écoles, réalisé par tranche d'âge (3-6 ans et 6-12 ans). Tout au long de l'année, différentes activités sont proposées aux enfants :

- activités manuelles (création de jeux et d'objets divers avec des éléments de récupération),
- atelier de cuisine, -activités sportives et jeux collectifs, piscine, randonnées, vélo, ...
- sorties selon l'âge : centre aqua-récréatif, théâtre, cinéma, ...
- stages de poterie, de cirque, de danse africaine, ...
- sorties de 3 jours avec hébergement : -en février avec ski de fond,  
-en juillet avec activités (pêche, canoë, orientation, ...).

Les deux centres de loisirs ont une même directrice, Régine MALIGNE. Les locaux appartiennent à chaque commune et ils sont mis à disposition de la communauté.

Pour tout renseignement :

**Centre de loisirs de Concèze – CONCEZE Tél. 05.55.25.59.32**

**Courriel : [clsh.conceze@wanadoo.fr](mailto:clsh.conceze@wanadoo.fr)**

**Centre de loisirs de St Sornin Lavolps – ST SORNIN LAVOLPS Tél. 05.55.73.33.27**

**Courriel : [centre.de.loisirs.les.filous@wanadoo.fr](mailto:centre.de.loisirs.les.filous@wanadoo.fr)**

## Le Relais Assistantes Maternelles (R.A.M.)

- Vous cherchez un mode de garde, une liste d'assistantes maternelles ?
- Vous voulez des renseignements pour remplir un contrat lors de l'emploi d'une assistante maternelle?
- Vous avez des « problèmes » avec votre assistante maternelle ou un parent ?

Pendant les permanences, du lundi et mercredi de 8h30 à 12 h, l'animatrice du R.A.M. vous accueille pour vous accompagner dans vos démarches et pour réfléchir avec vous afin de trouver une solution à vos problèmes.

Les assistantes maternelles viennent aux ateliers les mardi et jeudi matin pour se retrouver, échanger sur leur travail et faire des activités avec les enfants qui leur sont confiés.

La liste des baby-sitters a été remise à jour pour cette année et quelques parents du Club Med les ont déjà contactées.

Si vous êtes une assistante maternelle nouvellement agréée, n'hésitez pas à me contacter pour être inscrite sur la liste des assistantes maternelles disponibles et pour que je vous explique le fonctionnement du relais assistantes maternelles.

Pour tout renseignement, contacter Maryse MERLET

**Coordinatrice Enfance et Animatrice du Relais Assistantes Maternelles**

**Tél : 05.55.73.67.11 (courriel : [maisondesloupiots@pompadour.net](mailto:maisondesloupiots@pompadour.net))**

## La Maison des Loupiots

La structure accueille des enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans. Lors de l'ouverture, l'agrément a été donné par la Protection Maternelle Infantile pour 20 enfants qui sont accueillis soit en mode d'accueil régulier (+ de 20 h de présence par mois), soit en accueil occasionnel (- de 20 h par mois).

Depuis l'ouverture de la Maison des Loupiots en septembre 2005, environ 90 % des enfants viennent en accueil régulier. Environ 5 à 10 côtoient la structure en accueil occasionnel et ils viennent 2 fois 2 h par semaine pour jouer. C'est un lieu de socialisation et de préparation pour l'entrée à l'école maternelle.

La Maison des Loupiots est ouverte du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h 30. Elle ferme une semaine à Noël, une semaine en avril et trois semaines en août.

L'équipe se compose de professionnelles : agent technique, Atsem, 3 auxiliaires de puériculture, 1 éducatrice jeunes enfants (adjointe) et 1 responsable infirmière puéricultrice.

L'équipe travaille autour d'un projet pédagogique pour tenter de répondre au mieux aux besoins de chaque enfant sous forme de jeux, ateliers, ...

La Communauté de communes est propriétaire de la Maison des Loupiots.

Pour tout renseignement ou inscription, contacter Laurence ESCURAT, Directrice

Allée de la Bergerie - 19230 ARNAC POMPADOUR - Tél : 05.55.98.02.43

**Courriel : [maisondesloupiots@pompadour.net](mailto:maisondesloupiots@pompadour.net)**

## Moulin des Jeunes

Le « Moulin des jeunes » appartient à la commune de Saint Sornin Lavolps. Cette structure est mise à la disposition de la Communauté de communes pour accueillir les jeunes de 11 à 18 ans sur les temps périscolaires : les mercredis et les samedis de 15 h à 18 h ainsi qu'aux vacances (horaires fixés au préalable et communiqués aux familles).

L'accueil est ouvert aux jeunes des communes du Pays de Pompadour ainsi que des communes voisines.

Pour tout renseignement :

**Moulin des Jeunes - Route de la Lande du Faux – ST SORNIN LAVOLPS - Tél : 05.55.73.33.27**

**Courriel : [moulinjeunes@orange.fr](mailto:moulinjeunes@orange.fr)**

## L'ASSAINISSEMENT

-----

### Assainissement Collectif

La Communauté de Communes du Pays de Pompadour gère la collecte et le traitement des eaux usées dans les zones d'assainissement collectif.

Les 12 équipements de collecte et de traitement des eaux usées appartiennent aux communes concernées et ils sont gérés par la Communauté de communes.

Réseaux de collecte :

-30 km de réseaux en séparatif : la collecte des eaux se fait dans deux réseaux distincts (différents), un pour les eaux usées et l'autre pour les eaux pluviales.

-1,5 km de réseaux en unitaire : la collecte des eaux usées et des eaux pluviales se fait dans le même réseau.

-1,8 km de réseaux en refoulement : nécessaire pour repousser les effluents en sens inverse de l'écoulement gravitaire.

7 Postes de refoulement :

Club Méditerranée (Beysac) ; Bourg de Beysac ; Vassagnac (Arnac-Pompadour),  
Lotissement du Brujassou (Arnac-Pompadour) ; La Croix du Loup (Troche),  
L'hippodrome (St-Sornin Lavolps) ; Bourg de St-Sornin Lavolps.

1 Station à boues activées (Arnac-Pompadour) ; 1 Filtre planté de roseaux (Beysac).

3 Lagunes : lagune de Tugeat (Troche) ; lagune route de Vigeois (Troche) ; lagune de Beysenac.



Relevage St Sornin



Relevage Vassagnac à Pompadour



Relevage Croix du Loup à Troche



Boîte de branchement



Lagune de Tugeat à Troche



Relevage hippodrome à St Sornin



Filtre de roseaux à Beyssac



Station d'épuration à Arnac



Lagune à Beyssenac

Par manque de moyens techniques et de personnel, un contrat d'affermage (renouvelé le 1<sup>er</sup> Janvier 2008) a été établi, pour une durée de 12 ans, avec la SAUR pour le suivi et l'entretien de toutes les installations de la Communauté de Communes du Pays de Pompadour.

Pour le raccordement des habitations sur le réseau existant, la Communauté de Communes met en place une boîte de branchement en limite de propriété.

Les usagers ont 2 ans pour raccorder leurs eaux usées à cette boîte de branchement. Les travaux en domaine privé sont à la charge du propriétaire.

Le coût de l'opération est un forfait de 300 € parbranchement pour l'année 2008.

Des contrôles de raccordement sont réalisés ponctuellement, dans le cadre des ventes d'habitations, afin que les futurs acquéreurs sachent si le raccordement est convenable ou pas.

Le bon fonctionnement des ouvrages de traitement dépend du bon raccordement des habitations. En effet, les eaux usées sont collectées vers les stations de traitement ou les lagunes, et les eaux pluviales sont directement conduites vers le milieu naturel. La conformité des raccordements assure un traitement optimal des effluents et un meilleur respect de l'environnement.

## **Assainissement Non Collectif**

Le **Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.)**, créé en 2001, est assuré par Cédric BLANCHETON, sous la responsabilité de Jean-Louis GOMBERT.

Le S.P.A.N.C. est au service des usagers pour toutes les installations d'assainissement autonome.

Pour les installations neuves : Dans le cas d'une demande de permis de construire pour la réalisation d'une nouvelle habitation ou dans le cas d'une rénovation de maison, un dossier de demande d'installation d'assainissement non collectif doit être établi en collaboration avec le SPANC. Quand le dossier est validé par la Communauté de Communes du Pays de Pompadour, les travaux peuvent commencer et le technicien SPANC s'assure, lors de cette phase, du respect des règles en vigueur. Une fois le travail terminé, un certificat de conformité est délivré au propriétaire. Ce service est facturé 90 €, une seule fois en fin d'année, lorsque les travaux sont achevés.

Pour les installations existantes : Un diagnostic des installations est programmé pour l'ensemble des communes de la Communauté de Communes du Pays de Pompadour. Le but de la visite du technicien SPANC est de contrôler l'état des ouvrages, leur fonctionnement et leur entretien. Le temps de faire le point sur toute l'installation mise en place, le technicien SPANC est à la disposition des particuliers pour répondre à leurs questions. Le coût du service rendu est de 15 € par an. Le diagnostic est également utilisé lors des ventes d'habitations pour informer les acheteurs sur l'installation d'assainissement non collectif en place.

Pour tout renseignement, contacter :

Cédric BLANCHETON

**Communauté de Communes du Pays de Pompadour - Service Assainissement**

42 bis rue des Ecoles - 19230 Arnac-Pompadour

Tel : 05 55 73 67 15 - Fax : 05 55 73 67 16

**Courriel : [environnement@pompadour.net](mailto:environnement@pompadour.net)**

## Le TOURISME

-----

Dès sa création (1998), la communauté de communes du Pays de Pompadour, consciente de l'importance du développement touristique de son territoire, se dote de la compétence tourisme. Elle a souhaité engager son action par le recrutement d'un agent de développement local et touristique en 2002. Puis une convention d'objectifs a été signée avec l'office de tourisme du Pays de Pompadour en 2003. Enfin la commission tourisme du conseil communautaire, composée des maires et de 2 représentants par commune, vient compléter l'organisation.

Mais le tourisme sur la communauté de communes n'existerait pas sans les autres acteurs et animateurs : organisateurs de compétitions équestres, associations gérant les visites sur le thème du cheval ou autour de la Pomme du Limousin, hébergeurs et restaurateurs, associations ou comité organisant tout au long de l'année différentes manifestations liées aux productions locales, ...

Le développement local, c'est aussi le travail de concertation avec les autres collectivités (Conseils Général et Régional, communautés de communes du Pays Vézère-Auvézère - Service Local d'Accueil, Guichet unique Habitat, ; Démarche collective territorialisée, ...), notamment celle de Lubersac Auvézère pour la maîtrise d'ouvrage du Pôle d'Excellence Rurale (en 2006).

En 2007, la Communauté de Communes du Pays de Pompadour a fait construire, sur la route de Périgueux, une plate-forme avec parking pour camions et vans et aire d'accueil pour boxes démontables. Ce paddock de stationnement a été dénommé « Espace THALIAN », du nom d'un étalon de Pompadour. Cette réalisation de 425 000 € TTC, a été financée à 80 % grâce au fonds EPERON (25 %) et au contrat de Pays Vézère-Auvézère (55 %). La plate forme est utilisée dans le cadre du Pôle Hippique pour les compétitions équestres. D'une superficie de 6000 m<sup>2</sup>, l'Espace Thalian comprend également des sanitaires avec douches et WC, 8 bornes de stationnement type camping-car ainsi qu'une zone de 4 douches pour chevaux.

Stéphanie ROUGERIE est chargée du développement local et touristique à la Communauté de communes et elle est affectée à l'Office de Tourisme en fonction des nécessités (gestion, animation, accueil, coordination des activités au niveau de la Communauté de communes).

*Dernière info (octobre 2008), la Pierre des 4 communes : Les élus de la communauté ont eu l'idée de symboliser l'union de leurs communes en installant une pierre de taille aux confins de 4 de nos communes, Arnac-Pompadour, Beyssenac, Concèze et Saint Sornin Lavolps. Ce lieu aménagé avec un banc près du chemin et du ruisseau peut être une destination agréable pour les randonneurs à la découverte du Pays de Pompadour. Pour s'y rendre à pied, au départ de chacune des 4 communes, des itinéraires sont balisés. En voiture, entre Pompadour et Beyssenac, départementale 7, à 100 m après le carrefour fleuri de « La Croix des Débats » en allant vers Beyssenac, prendre le 1<sup>er</sup> chemin à gauche et faire 500 m sur ce chemin.*

Tourisme - Développement économique : Tél. : 05.55.73.90.10

Courriel : [pays@pompadour.net](mailto:pays@pompadour.net)

## Le PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

-----

- Secrétariat (05.55.73.71.00) : Christelle BRUNERIE - Hubert BOUYSSSE (temps partiel)
- Educateur des Activités Physiques et Sportives + Piscine : Philippe CHASTAGNIER – Laurent ESTRADÉ (temps partiel)
- Centre de Loisirs de Saint Sornin (05.55.73.33.27) : Régine MALIGNE – Colette CREPIAT (temps partiel)  
– Sophie STACHOWIAK (temps partiel) – Caroline PAROT (temps partiel)
- Centre de Loisirs de Concèze (05.55.25.59.32) : Annick NAUCHE – M.-France REYNAUD (temps partiel)
- Relais Assistantes Maternelles (RAM – 05.55.73.67.11) : Maryse MERLET
- Maison de l'Enfance « les Loupiots » (05.55.98.02.43) : Laurence ESCURAT – Sandrine GAUTHIER – Michelle CARAMIGEAS – Françoise VILLATOUT – Michèle CHASTAING – Nathalie COLLET – Cécile ARNAUD (temps partiel) – Sylvie MAZELLE – Emmanuelle SARGNAC
- Moulin des jeunes + Centres de loisirs (05.55.73.33.27) : Patrice MARTY
- Assainissement : Cédric BLANCHETON
- Tourisme et Développement économique : Stéphanie ROUGERIE – Patrick IMBEAU (temps partiel)

-----

Secrétariat de la Communauté de communes : Tél. 05.55.73.71.00

Courriel : [secretariatcomcom@pompadour.net](mailto:secretariatcomcom@pompadour.net) - Site internet : [www.pompadour.net](http://www.pompadour.net)

Siège de la Communauté de communes : 42 bis rue des Ecoles - 19230 ARNAC-POMPADOUR

## **Le SY.M.A « PORTES de CORREZE »**

-----

Le Syndicat Mixte d'Aménagement « Portes de Corrèze », créé début 2008, comprend 14 membres titulaires représentant **5 communautés de communes** (Pompadour, Lubersac, Vigeois - Donzenac, Vézère-Monédières (Treignac), Uzerche) et 14 conseillers généraux de la Corrèze ainsi qu'un membre représentant les Chambres de commerce et d'industrie. Ce SY.M.A comprend ainsi **40 communes**. Il a pour objet l'aménagement, l'équipement et la commercialisation de zones d'activités d'intérêt commun à toutes les collectivités membres du syndicat et la réalisation d'aménagements et d'investissements liés à l'implantation d'entreprises sur 4 zones d'activités (Lubersac, Masseret, Vigeois, Soudaine-Lavinadière) sur son territoire.

Le SY.M.A. est présidé par François Hollande, Président du Conseil Général de la Corrèze et Député.

Pour la Communauté de communes du Pays de Pompadour, les membres titulaires sont Daniel Peyramaure et Francis Comby, Jean-Michel Reillier étant suppléant.

## **Le PAYS VEZERE – AUVEZERE**

-----

Le Pays Vézère-Auvézère comprend **6 communautés de communes (45 communes)** : Pays de Pompadour, Lubersac-Auvézère, Pays d'Uzerche, Les 3 A (Vigeois – Donzenac), Juillac-Loyre-Auvézère, Bassin d'Objat. On peut remarquer que 2 de ces communautés ne sont pas dans le SY.M.A..... et qu'une communauté du SY.M.A. n'est pas dans le Pays..... Le Pays Vézère-Auvézère comprend en tout **50 communes**, dont 5 qui sont isolées et qui n'appartiennent pas à une communauté. Ségur et Saint-Eloy ne font pas partie du Pays, ni du SY.M.A, car elles sont dans une communauté située en Haute-Vienne .....

Le Pays est co-présidé par Jean-Pierre Decaie (Maire de Lubersac) et Jean-Claude Yardin (Maire de Saint-Solve).

Le Pays Vézère-Auvézère a pour vocation d'intervenir au niveau de l'accueil de nouvelles populations ou d'entreprises (service local d'accueil à la mairie de Lubersac : 05.55.73.98.22 – [serviceaccueil.vezereauvezere@wanadoo.fr](mailto:serviceaccueil.vezereauvezere@wanadoo.fr)), de fournir des aides pour la rénovation de l'habitat individuel (guichet unique habitat à la mairie de Saint-Solve : 05.55.25.54.93 - [habitat.vezereauvezere@wanadoo.fr](mailto:habitat.vezereauvezere@wanadoo.fr)) et d'agir pour le développement économique de son territoire (bureau à la mairie d'Objat : 05.55.25.28.06 – [orac.vezereauvezere@objat.fr](mailto:orac.vezereauvezere@objat.fr)).

Les partenaires financiers du Pays sont l'Etat, la région Limousin et le département de la Corrèze.

## **Le CONSEIL en DEVELOPPEMENT du PAYS VEZERE - AUVEZERE**

-----

Le Conseil En Développement (C.E.D.) du Pays Vézère-Auvézère permet de réunir les élus et les acteurs de la société civile afin de renforcer la démocratie au niveau local pour promouvoir le développement du territoire par un travail en partenariat. Présidé par Daniel Peyramaure, le C.E.D. comprend trois commissions : Accueil et cadre de vie, Habitat, Développement économique.

C'est un lieu de débats et de réflexions, un « laboratoire d'idées » et une force de propositions de projets pour l'aménagement et le développement du Pays et l'élaboration des contrats de Pays, en lien étroit avec les Communautés de communes. Le Président et les membres des commissions sont des acteurs bénévoles réellement impliqués dans le développement du territoire du Pays (entreprises, commerçants et artisans, agriculteurs, professions libérales, élus, associations, techniciens des communautés de communes) et ils ne perçoivent aucune indemnité. Le C.E.D. travaille en collaboration avec le Comité de pilotage du Pays Vézère-Auvézère composé des présidents des 6 Communautés de communes, du président du C.E.D. et des représentants de l'Etat, de la Région Limousin et du Département de la Corrèze.

Jusqu'en 2014, les Contrats de Pays mis en place vont prendre en compte :

-les enjeux territoriaux pour un développement équilibré : conforter l'équilibre entre les bourgs-centres et les communes rurales, protéger et mettre en valeur l'environnement, la culture et le patrimoine bâti du territoire,

-les enjeux démographiques et sociaux pour attirer et fixer une population : adapter l'offre à la demande en matière de logements, adapter les services de proximité aux nouveaux modes de vie, lutter contre la précarité et qualifier l'emploi,

-les enjeux économiques pour renforcer et valoriser le tissu existant et pour créer les conditions de la prospérité future : valoriser l'industrie, le commerce, l'artisanat et les services, accompagner les dynamiques en agriculture, se donner les moyens d'un véritable développement touristique.

# La S.E.M. POMPADOUR

-----

La Société d'Economie Mixte (S.E.M) Pompadour a été créée pour reprendre l'immobilier du Club Med en 1999, lors de la rénovation et de la mise aux normes des locaux situés sur les communes de Beyssac et de Saint Sornin Lavolps. La S.E.M. assure les obligations de propriétaire des lieux. Le Club Med exploite et gère l'activité et il est en charge des travaux de maintenance des locaux et du renouvellement des mobiliers et matériels nécessaires à l'exploitation. La S.E.M. a pour actionnaires la Communauté de communes (majoritaire), la Caisse des Dépôts et Consignations, la Caisse d'Epargne et de Prévoyance, le Crédit Agricole, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Brive et le Club Méditerranée.

Le Conseil d'Administration de la S.E.M. est composé de Daniel Peyramaure (Président ayant succédé à Lucien Renaudie en mai 2008, Maire de Saint Sornin), Jean-Michel Reillier (Maire de Pompadour, Président de la Communauté de communes), Serge Sartre (Maire de Beyssac), Sophie Barrault (Club Med), Dominique Damit (Caisse des Dépôts et Consignations).

Le Conseil d'Administration travaille bénévolement et il ne perçoit aucune indemnité. Le bail a été signé en 1999 avec le Club Med pour une durée de 15 années, correspondant à la durée du remboursement des emprunts contractés par la S.E.M. pour les travaux, emprunts garantis par le Club Med. Les ressources de la S.E.M. pour assurer les travaux de structure proviennent des primes perçues sur les nuitées au Club Med.

## Le Syndicat Inter-communautaire du Moulin de la Résistance et de la Mémoire du Pont Laveyrat

-----

Créé le 13 juillet 2007, le Syndicat a pour vocation d'aménager le Moulin de la Résistance et de la Mémoire du Pont Laveyrat pour y exposer des témoignages du massacre du Pont Laveyrat et des faits de la résistance dans le secteur. Son siège social est à la Mairie de Beyssenac. Il comprend les **3 Communautés de communes** de Pompadour (19), de Lanouaille (24) et de Saint-Yrieix la Perche (87).

Président : Francis Comby, Maire de Beyssenac - 19, Vice-Présidents : Daniel Boisserie, Député-Maire de Saint-Yrieix - 87, Jean-Pierre Cubertafon, Maire de Lanouaille - 24. Les élus ne perçoivent aucune indemnité de la part du Syndicat du Moulin de la Résistance.

Délégués des trois communautés de communes : Marcel Bonnaud (Maire du Chalard - 87), Marguerite Cubertafon (Maire de Savignac-Lédrier - 24), Jean Decay (Maire de Concèze - 19), Francis Delort (Maire de Saint-Eloy - 19), André Guignard (Maire de Glandon - 87), Jean-Pierre Semblat (1<sup>er</sup> adjoint au Maire de Beyssenac - 19), Pierre Thibaut (1<sup>er</sup> adjoint au Maire de Payzac - 24).

Membres associés : Jean-Michel Lamassiaude (Maire de Payzac - 24, Conseiller général), Monique Plazzi (Conseillère générale de Saint-Yrieix - 87), Jean-Pierre Decaie (Maire de Lubersac - 19, Conseiller général), Philippe Tenant de la Tour (Co-Président de l'Amicale du Bataillon Violette), Raymond Marty (Co-Président de l'Amicale du Bataillon Violette).

Le moulin a été acheté en 2007 au prix de 77 000 € (subventions : Etat : 28 000 €, Mme le Ministre Alliot-Marie : 20 000 €, Conseil général de la Dordogne : 15 000 €, bataillon Violette : 1 500 €). Travaux d'accessibilité au moulin en 2008 : 10 537 € T.T.C. (Subventions : Conseil général de la Corrèze : 2 200 €).

Travaux d'aménagements du moulin et du site du Pont Laveyrat prévus en 2008 et 2009 :

Estimation : 50 000 € T.T.C. (1<sup>ère</sup> tranche). Aménagements financés dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale « Cheval, Tourisme et Patrimoine » attribué aux communautés de communes de Pompadour et de Lubersac. Maître d'œuvre : Luc Joudinaud (architecte, 24 Excideuil). Subventions prévues : Etat : 13 800 €, Conseil général de la Corrèze : 13 800 €. Travaux à réaliser sur 3-4 ans : -restauration du moulin (toiture, ...), -chemin de la mémoire (panneaux d'information, ...), -archives muséographiques (le massacre du 16 février 1944, les 34 victimes, les 12 déportés, les 5 morts en déportation, les 3 survivants du massacre, ...), -abords du moulin (arbres à élaguer, mur du canal à consolider, toilettes à créer, ...), -abords de la stèle des maquis et de la rivière Auvézère (bancs et tables, ...).

Cérémonie du 65<sup>ème</sup> anniversaire du massacre le lundi 16 février 2009 (ou le dimanche 15 février 2009).

*Bulletin d'informations de la Communauté de  
communes du Pays de POMPADOUR  
n°1 – Décembre 2008 - Tirage : 2200 exemplaires  
GDI imprimeur (Pompadour) – Photos :  
Communauté de communes du Pays de Pompadour*



La pierre des 4 communes